

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE,

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. FAURE

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-28 : Révision de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 6 octobre 2017 qui instaure la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune ainsi que la délibération en date du 09 Septembre 2016, procédant à l'exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers, soumis à déclaration préalable de travaux (article L331-9 du Code de l'urbanisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



- **DECIDE DE RENOUVELLER** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%
- **DIT QUE** les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable de travaux sont exonérés totalement de la part communale de la taxe d'aménagement.

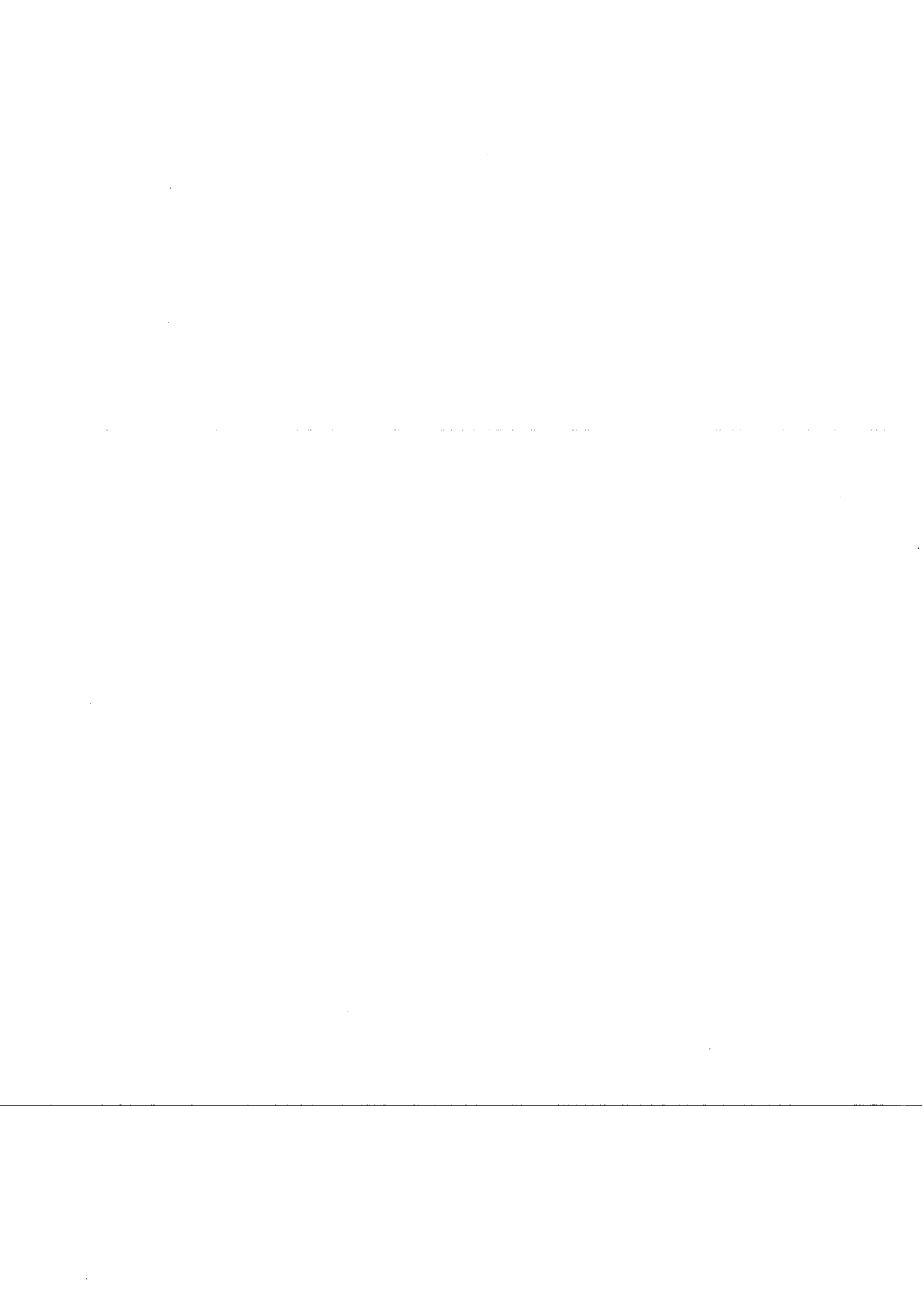
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD





Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M. DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE ; M. FAURE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-29 : Elargissement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe ;

Vu la délibération n°2021-62 prise lors de la séance du 15/12/2021, acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant, et décidant d'adhérer aux domaines suivants :

- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite <= 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)
- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite <= 36 kVA (autres ex tarif bleus)
- Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts)

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergies et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés ;

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours des années 2024 et 2025 pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, représente une réelle opportunité à cet égard ;

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72 
mairie@champagnaclariviere.fr 
www.champagnaclariviere.fr 

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé :

- D'élargir l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - Fioul
- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'autoriser le Maire, Joël VILARD à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire, Joël VILARD à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Champagnac-la-Rivière, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE**

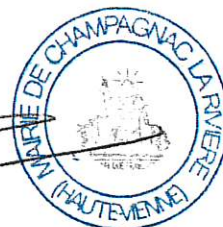
- D'élargir l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - Fioul
- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'autoriser le Maire, Joël VILARD à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire, Joël VILARD à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Champagnac-la-Rivière, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE, *P. FAURE*

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-30 : Projet valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc » par la création contemporaine : Accord de principe pour l'accueil d'une création

Depuis 2019, la « Grande Boucle du Parc - Vaque Veire », produit d'itinérance de 200 km permet aux visiteurs mais aussi aux habitants de (re)découvrir les communes du Parc. Cette itinérance, mise en place par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, jouit d'une certaine renommée.

Désireux de poursuivre le développement de cette offre touristique, le Parc propose aux communes traversées par la Grande boucle une valorisation faisant appel aux savoir-faire des Métiers d'art.

Cette valorisation consistera en la pose de neuf créations des Métiers d'art le long de la Grande boucle (une par étape). Leur conception fait actuellement l'objet d'une résidence de recherche par neuf créateurs, en partenariat avec l'IPAMAC (Inter-Parcs Massif central) et le Pôle expérimental des métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin. Les œuvres, dont l'acquisition se fera, dans un second temps, par commandes par le Parc, viendront mailler l'itinérance et feront l'objet d'une promotion.

Notre commune, concernée par l'étape de la *Metteuse de Part*, a été sélectionnée pour la pose d'une œuvre Métiers d'Art.

La commune a proposé que cette création prenne place sur la parcelle cadastrée B 90, ce que le Parc a accepté.



Le Parc conventionnera avec les communes qui accueilleront les créations pour gérer l'installation, l'entretien, etc. de celles-ci. Ces conventions feront l'objet de futures délibérations. D'ores et déjà, il nous est demandé de nous engager par un accord de principe sur l'accueil de la création afin que les professionnels puissent proposer des œuvres en adéquation avec les lieux dans lesquels elles prendront place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un accord de principe pour la pose d'une œuvre Métiers d'art sur la parcelle B 90
- **DONNE** assistance au Parc dans la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 8

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 4

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-31: Proposition d'achat d'une parcelle de la commune par M. et Mme DESVEAUX

Par courrier en date du 4 mai 2024, Monsieur Damien DESVEAUX et Madame DESVEAUX Alexandrine ont fait part de leur intention de se porter acquéreurs des parcelles B172, B661, B 674 et B678 pour une surface totale de 10 545 m² au Lotissement de la Betouille. Ils font une offre de 2 200 € pour l'ensemble des parcelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

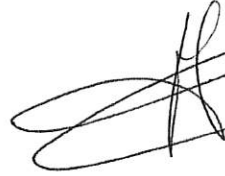
- **EST FAVORABLE A L'ACQUISITION DES PARCELLES précitées pour le montant de 2 200€ SOUS LES CONDITIONS SUIVANTES :**
 - Les parcelles B172, B 661, B 678 peuvent être vendues dans l'état
 - La parcelle B 674 sera amputée de partie située entre la parcelle B674 et B 673. Cette portion se situe en bordure de la Voie Verte et jouxte la départementale D75A ;
 - Un accord de gestion de la Zone Humide située sur les parcelles B 661 et B 674 sera conclu avec l'acquéreur ; Cet accord donnera lieu à une Convention de passage au bénéfice de la commune, en raison de la présence d'installations d'écoulement des eaux pluviales ;
 - L'acquéreur établira des conventions de Droit de passage avec les riverains des parcelles concernées par l'écoulement des eaux pluviales
 - La commune informera les riverains lorsque l'acquisition sera définitivement actée.
- **CHARGE M. le MAIRE de faire la contre-proposition aux acheteurs**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE ; *P. FAURE*

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-32 : Consultation d'entreprises - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin public

L'élaboration de l'Avant-Projet du projet d'aménagement de jardin public étant terminé, une consultation a été menée du 18 avril au 10 mai 2024 pour désigner le bureau d'étude qui sera chargé de la mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Parmi les trois bureaux consultés, seul Atelier lieux-dits a souhaité répondre à la consultation et propose une offre à 7 290 € HT, soit 8 748 € TTC.

Le Maire présente l'analyse des offres produite suite à la Commission Appel d'Offres du 10 juin 2024. Il indique que l'offre est régulière et recevable.

Considérant que l'offre du bureau Atelier lieux-dits est satisfaisante sur tous les points, et que l'avancement du projet est suspendu à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

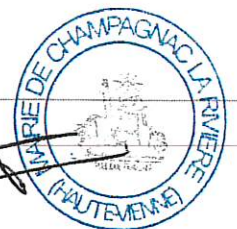
- **ACCEPTE** l'offre du bureau Atelier-lieux dits pour la mission de Maîtrise d'œuvre sur le projet d'aménagement du jardin public
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

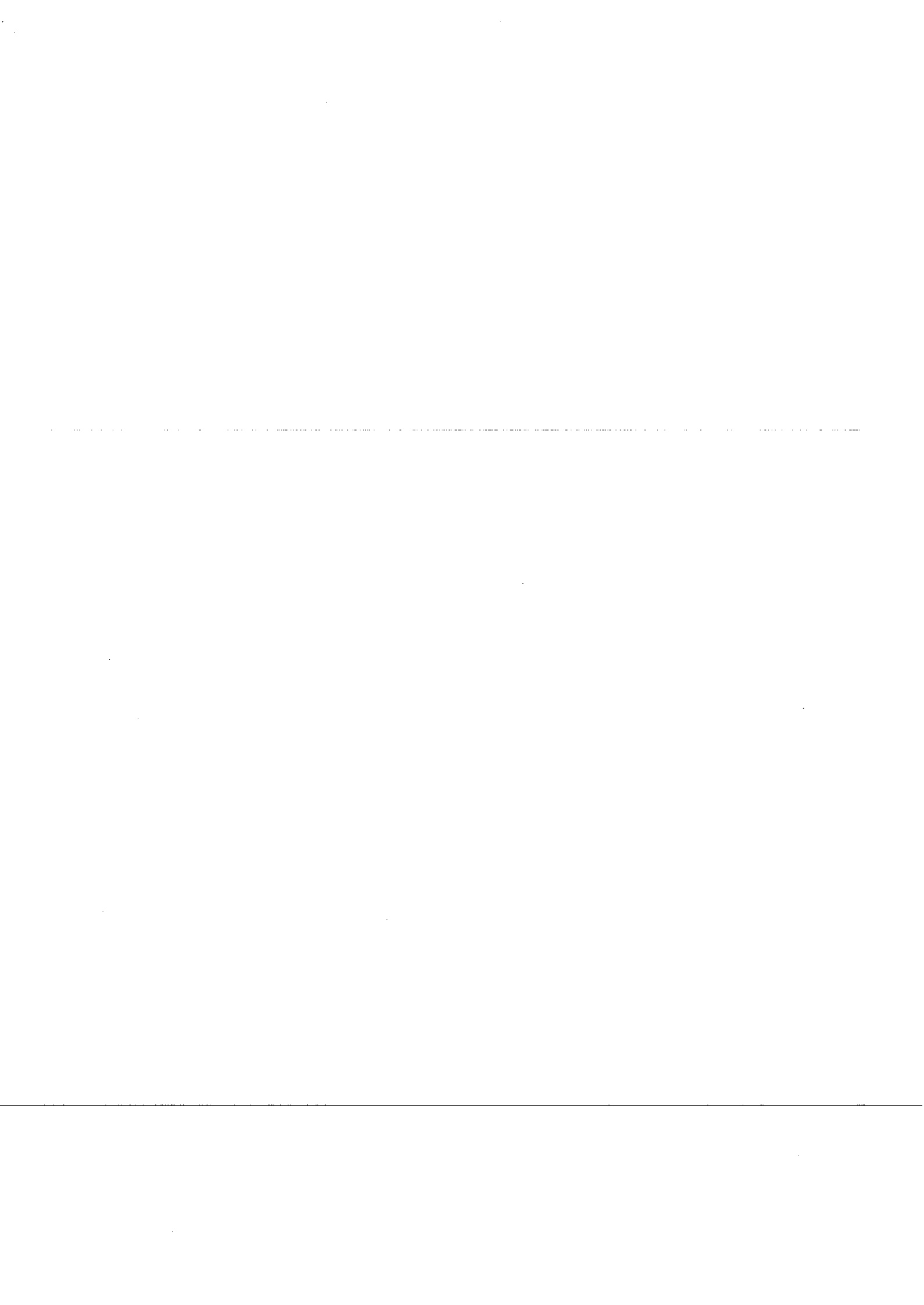
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
Accusé de réception en préfecture
087-218703403-20240614-20240614_202432-DE
Reçu le 25/06/2024
www.champagnac-lariviere.fr



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M. DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE, *PI. FAURE*

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-33 : Consultation d'entreprise - Maîtrise d'œuvre pour la création d'un système de traitement des eaux usées au village de La Jaurie

Une consultation d'entreprises avec avis d'appel public à concurrence a été menée du 19 avril au 24 mai 2024 pour la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet de création d'un système de traitement des eaux usées au village de La Jaurie.

M. le Maire indique que 4 offres ont été reçues :

Nom du candidat	Offre régulière	Montant de l'offre	
		Montant estimé des travaux (HT)	Offre
Iddeeo	Oui	100 000 €	12.9% du montant des travaux <i>soit 12 900 €</i>
L'arbre ingenierie sas	Oui	120 000 €	12 350 € HT
Altereo g2c ingénirie	Oui	50 000 €	11.8% du montant des travaux <i>soit 5 920 € HT</i>
Conseils Etudes Environnement	Oui	100 000 €	6.74 % du montant des travaux <i>soit 6735.50 €</i>

M. le Maire présente le PV de la Commission d'Appel d'Offres et le rapport d'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


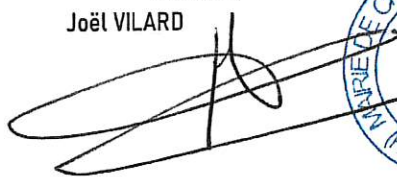
- **ACCEPTÉ** l'offre de Conseils Etudes Environnement
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72 
mairie@champagnaclariviere.fr 
www.champagnaclariviere.fr 

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M. DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-34 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le système de traitement de L'Etang

Une consultation d'entreprises a été menée du 25 avril au 24 mai 2024 pour la mission - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le système de traitement de L'Etang.

M. le Maire indique que 2 offres ont été reçues parmi les 3 bureaux consultés :

Nom du candidat	Offre régulière	Montant de l'offre	
		Montant de l'offre (HT)	Montant de l'offre (TTC)
SARL Conseils Etude Environnement	Oui	5 780.00€	6 936.00€
L'arbre ingenierie sas	Oui	5 000.00€	6 000.00€

M. le Maire présente le PV de la Commission d'Appel d'Offres et le rapport d'analyse des offres.

Ce rapport indique le besoin de solliciter auprès des entreprises un complément d'information, qui permettra d'affiner la comparaison des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AJOURNE** la décision pour la prochaine séance du Conseil Municipal
- **DEMANDE** à la Commission d'appel d'offres de remettre à l'étude les deux propositions, en prenant en compte les précisions qui seront demandées aux entreprises
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-35 : Consultation d'entreprises - Travaux de réhabilitation des ateliers communaux

Une consultation d'entreprises avec avis d'appel public à concurrence a été menée du 13 mai au 7 juin 2024 pour les travaux de réhabilitation des ateliers communaux, en 5 lots, pour lesquels ont été reçues :

Lot 1 - Terrassement - VRD	5 offres
Lot 2 - Démolition - Gros œuvre - Couverture - Bardage	2 offres
Lot 3 - Portes sectionnelles	3 offres
Lot 4 - Menuiseries extérieures	2 offres
Lot 5 - Electricité	1 offre

M. le Maire présente le PV de la commission Appel d'Offres du 10 juin, les offres reçues et le rapport d'analyse des offres.
Considérant que pour les lots 2 et 3, des précisions complémentaires sont nécessaires pour les offres :

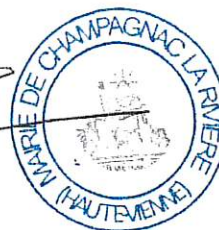
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le Lot 1 - Terrassement - VRD à l'entreprise **SARL PAILLOT ET FILS**
- **ATTRIBUE** le Lot 2 - Démolition - Gros œuvre - Couverture - Bardage à l'entreprise **EDIFIANCE CONSTRUCTIONS**
- **AJOURNE** l'attribution du Lot 3 - Portes sectionnelles
- **AJOURNE** l'attribution du Lot 4 - Menuiseries extérieures
- **ATTRIBUE** le Lot 5 - Electricité à l'entreprise à l'entreprise **EURL BARRIANT ELECTRICITE GENERALE**
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet



Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-36 : Demande de subvention exceptionnelle RMBT

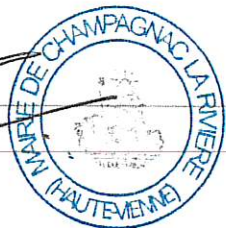
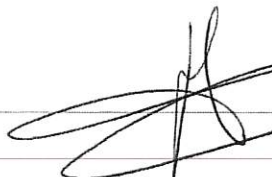
M. le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association Rétro Machine Bandiat Tardoire pour l'organisation de la fête de village Nostalgie d'Antan. L'association sollicite une subvention de 2000 €, et a établi des budgets prévisionnels en fonction du nombre d'entrée. Dans le cas où la manifestation enregistrerait plus de 3000 entrées payantes, l'association organisatrice serait bénéficiaire et propose de reverser la subvention à la commune, mais l'association a besoin de percevoir la subvention pour engager les frais et régler les acomptes.

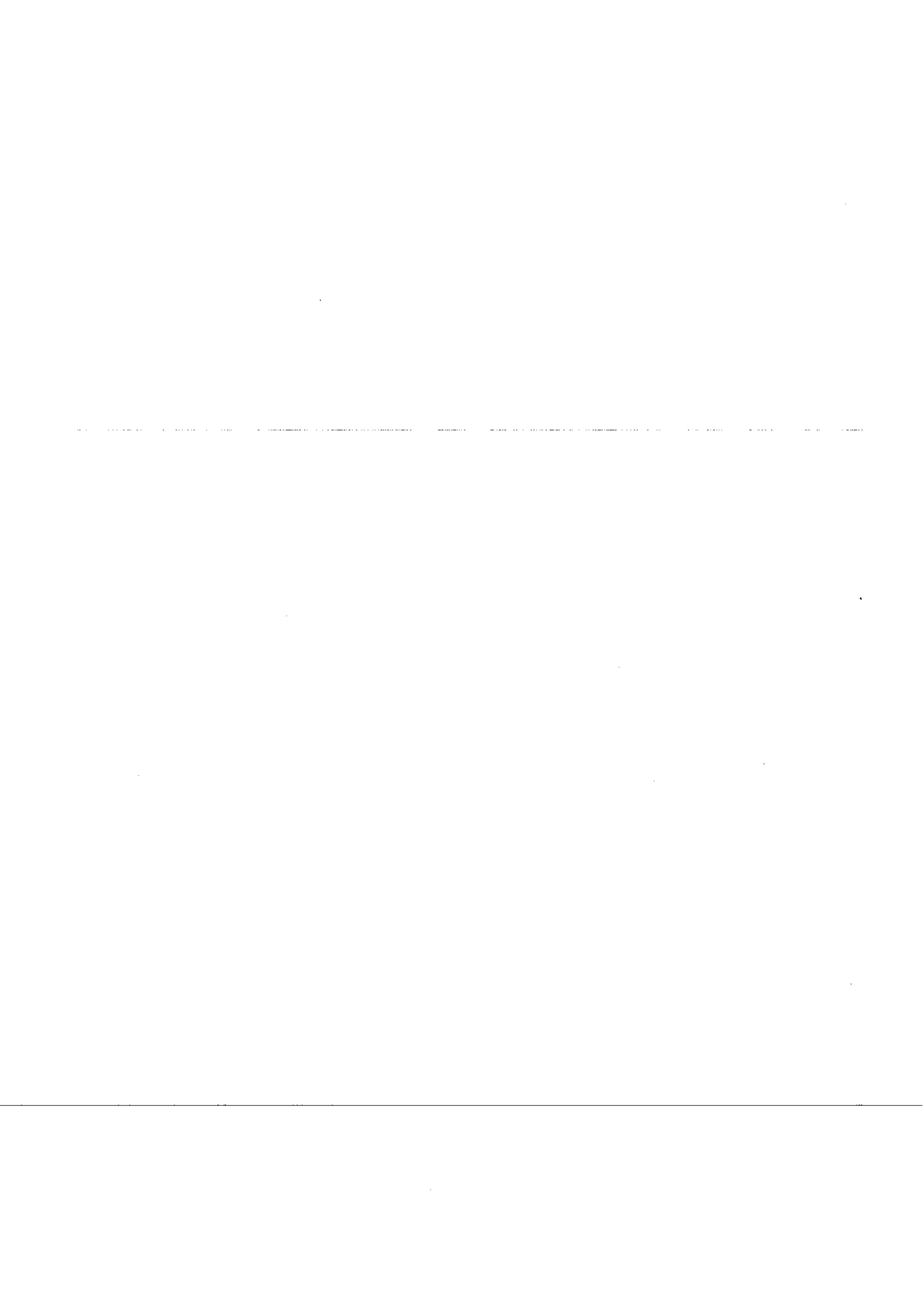
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association RMBT
- **ACCEPTE** que l'association reverse la subvention à la commune dans le cas où elle enregistre plus de 3000 entrées payantes.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD





Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre,
le vendredi quatorze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

PRESENTS : M. VILARD ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO, M. DOMENGE ; M.
DARFEUILLES, Mme DOMENGE, Mme RENET, Mme LEVEQUE

ABSENTS :

M. COUTOLLENC

M. MAUX qui donne pouvoir à Mme RENET ;

Mme ILAHA-ITEMA qui donne pouvoir à Mme DOMENGE ;

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVEQUE ;

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE ;

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h55

Mme RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2024-37 : Choix du prestataire - Informatisation du cimetière

Madame Françoise RENET rappelle au Conseil qu'elle est chargée du projet d'Informatisation de la gestion du cimetière, et qu'à ce titre, elle a sollicité des devis auprès d'entreprises qui développement des offres de gestion dématérialisée. La période de consultation s'est déroulée entre mars 2024 et début juin 2024, par des échanges de mail, visioconférence et présentation des devis en commissions communales.

Parmi les entreprises qui ont proposé leur offre, notamment Berger LEVRAULT, Gestion Cimetières Multimédia et LOGICIM, cette dernière a présenté un devis plus intéressant en termes de coût et d'assistance d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

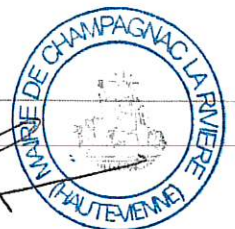
- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise LOGICIM, sous réserve que les données saisies dans le logiciel soient protégées et qu'elles deviennent propriété exclusive de la commune. Cette garantie doit apparaître explicitement dans le Contrat avec le prestataire.
La commune veillera ainsi au respect du droit à la protection de données à caractère personnel des administrés.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et mener toute démarche pour la poursuite du projet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 17 juin 2024

Le Maire,
Joël VILARD



Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
Accusé de réception en préfecture
087-218703403-20240614-20240614_202437-DE
Reçu le 25/06/2024
www.champagnac-lariviere.fr

